



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-sixième session

Bonn, 14-25 mai 2012

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

**Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I
de la Convention**

**Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales
des Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

**Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif
d'experts des communications nationales des Parties
non visées à l'annexe I de la Convention: rapport sur l'atelier
de formation pratique sur les inventaires des gaz à effet
de serre pour la région de l'Asie et du Pacifique**

Note du secrétariat

Résumé

Le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (le Groupe consultatif d'experts), en collaboration avec le Programme d'appui à l'établissement des communications nationales et l'Unité d'appui technique du Groupe de travail pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, a organisé un atelier de formation pratique sur les inventaires des gaz à effet de serre pour la région de l'Asie et du Pacifique, qui s'est tenu à Colombo (Sri Lanka), du 30 janvier au 3 février 2012. Le présent rapport décrit le déroulement de l'atelier; il résume les observations et les recommandations des participants, présente les supports de formation actualisés du Groupe consultatif d'experts et aborde les aspects financiers et techniques de l'établissement des communications nationales.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–6	3
A. Mandat.....	1–5	3
B. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre.....	6	3
II. Déroulement de l’atelier.....	7–15	4
A. Ouverture de l’atelier.....	7–11	4
B. Organisation des travaux.....	12–14	5
C. Résumé des débats.....	15	5
III. Avis des participants et conclusion.....	16–23	6
A. Avis des participants.....	17–22	6
B. Conclusion.....	23	8

I. Introduction

A. Mandat

1. Par la décision 5/CP.15, la Conférence des Parties a reconstitué le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (le Groupe consultatif d'experts) pour la période 2010-2012, afin d'améliorer le processus d'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I).

2. Le mandat du Groupe consultatif d'experts précise que, dans l'exercice de ses fonctions, celui-ci est chargé d'apporter une assistance technique aux Parties non visées à l'annexe I, notamment pour l'établissement périodique d'inventaires nationaux des gaz à effet de serre, afin d'améliorer la précision, la cohérence et la transparence des informations à fournir dans leurs communications nationales.

3. Le Groupe consultatif d'experts accomplit son mandat dans le cadre du programme de travail pour 2010-2012 qu'il a élaboré à sa première réunion tenue en mars 2010. À sa trente-deuxième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note avec satisfaction de ce programme de travail¹.

4. Le Groupe consultatif d'experts, avec l'aide du secrétariat et en collaboration avec le Programme d'appui à l'établissement des communications nationales et l'Unité d'appui technique du Groupe de travail pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (GES) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), a organisé un atelier de formation pratique sur les inventaires nationaux des gaz à effet de serre pour la région de l'Asie et du Pacifique² à Colombo (Sri Lanka), du 30 janvier au 3 février 2012, conformément à son programme de travail mentionné au paragraphe 3 ci-dessus, en vue de renforcer les capacités des experts nationaux de la région associés à l'établissement des communications nationales, en recourant aux supports de formation actualisés du Groupe consultatif d'experts consacrés aux inventaires nationaux des GES.

5. Dans la décision 5/CP.15, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat de faciliter les travaux du Groupe consultatif d'experts en organisant des réunions et des ateliers et en établissant des rapports sur ces réunions et ateliers, pour examen par le SBI.

B. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

6. Après avoir examiné le présent rapport, le SBI voudra peut-être:

a) Prendre note des recommandations des participants à l'atelier et donner au Groupe consultatif d'experts de nouvelles directives pour l'exécution de son mandat défini à l'alinéa *a* du paragraphe 2 de son cadre de référence dans l'annexe de la décision 5/CP.15, s'agissant de l'assistance technique à accorder aux Parties non visées à l'annexe I pour faciliter l'établissement périodique d'inventaires nationaux de GES;

b) Inviter les Parties et/ou les organisations compétentes, notamment les organisations bilatérales et multilatérales, qui sont en mesure de le faire à continuer d'appuyer financièrement les travaux du Groupe consultatif d'experts en vue de l'exécution de son mandat défini à l'alinéa *a* du paragraphe 2 de son cadre de référence.

¹ FCCC/SBI/2010/10, par. 21.

² Ainsi que pour les Parties non visées à l'annexe I d'Europe orientale.

II. Déroulement de l'atelier

A. Ouverture de l'atelier

7. L'atelier de formation pratique sur les inventaires des GES à l'intention de la région de l'Asie et du Pacifique, qui a été accueilli par le Gouvernement sri-lankais, s'est déroulé du 30 janvier au 3 février 2012 à Colombo. Dans ses observations liminaires, le Ministre sri-lankais de l'environnement, M. Anura Priyadarshana Yapa, a fait état de l'importance que revêt la communication d'informations précises et détaillées par les Parties dans le cadre d'inventaires des GES qui soient transparents, exacts, complets, cohérents et comparables. Dans son discours, le Secrétaire du Ministère de l'environnement, M. B. M. U. D. Basnayake, a estimé que les travaux sur les communications nationales étaient essentiels pour le développement durable des Parties non visées à l'annexe I. Remerciant le Gouvernement sri-lankais d'avoir accueilli l'atelier, M^{me} Sangchan Limjirakan (Thaïlande), Présidente du Groupe consultatif d'experts, a souhaité la bienvenue aux participants et a présenté les objectifs de la formation. Le Directeur chargé de la question des changements climatiques et Coordonnateur national pour la Convention, M. Sunimal Jayathunga, a lui aussi remercié le Gouvernement sri-lankais pour son accueil. Le secrétariat a fait un bref exposé sur l'organisation des travaux.

8. Les objectifs de l'atelier étaient les suivants:

a) Renforcer les capacités des experts nationaux de la région de l'Asie et du Pacifique à l'aide des supports de formation actualisés du Groupe consultatif d'experts afin d'améliorer le processus d'établissement des inventaires nationaux des GES, en donnant aux experts des conseils techniques;

b) Susciter et recueillir des observations concernant le projet de supports de formation actualisés du Groupe consultatif d'experts sur les inventaires des GES afin de les améliorer;

c) Servir de cadre à un échange de vues entre les Parties et avec les experts.

9. En tout, 41 experts nationaux de 30 Parties non visées à l'annexe I³, 5 membres du Groupe consultatif d'experts et 2 représentants de l'Unité d'appui technique du Groupe de travail pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre du GIEC ont participé à l'atelier.

10. En outre, une cinquantaine d'autres personnes en moyenne, représentant des Parties non visées à l'annexe I de la région de l'Asie et du Pacifique, ont pris part chaque jour à l'atelier par visioconférence (système WebEx), procédé permettant au maximum à 10 experts des GES par pays d'être associés aux travaux. Grâce à cette participation à distance, 252 autres experts ont pu assister à cette formation. Le Groupe consultatif d'experts, avec l'aide du secrétariat, continuera d'offrir cette possibilité supplémentaire de participer virtuellement aux futurs ateliers de ce type destinés aux Parties non visées à l'annexe I, pour autant que les ressources le permettent.

11. L'atelier a été organisé avec le soutien financier du Gouvernement canadien, de l'Union européenne, du Programme d'appui à l'établissement des communications nationales et de l'Unité d'appui technique du Groupe de travail pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre du GIEC.

³ Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Fidji, Îles Salomon, Indonésie, Iraq, Malaisie, Maldives, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Monténégro, Myanmar, Nauru, Népal, Pakistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République démocratique populaire lao, République de Moldova, Singapour, Sri Lanka, Tadjikistan, Timor-Leste, Vanuatu et Viet Nam.

B. Organisation des travaux

12. La Présidente a présenté l'organisation des travaux de l'atelier, faisant l'objet de l'ordre du jour établi en concertation avec le Groupe consultatif d'experts et prévoyant 10 séances, compte tenu des recommandations formulées à l'atelier régional précédent⁴, comme suit:

a) La première séance a été consacrée à une présentation d'informations utiles sur les Directives FCCC sur les inventaires nationaux de GES pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I et la base de données du GIEC sur les coefficients d'émission;

b) La deuxième séance a porté sur les aspects généraux et les questions transversales concernant les inventaires nationaux des GES, à savoir l'analyse par grandes catégories, l'évaluation des incertitudes, l'assurance de la qualité/le contrôle de la qualité (AQ/CQ), et les moyens de combler les lacunes;

c) De la troisième à la huitième séance, les travaux, menés en parallèle, ont porté sur une formation pratique approfondie aux méthodes du GIEC concernant tous les secteurs couverts par un inventaire national des GES; les matinées ont été consacrées aux méthodes du GIEC visées par la décision 17/CP.8 et les après-midi à des exercices dans lesquels les participants, à partir de données d'activité et d'une série de coefficients d'émission, devaient estimer les émissions ou le piégeage de GES à l'aide du logiciel mis au point pour les inventaires des GES au titre de la Convention à l'intention des Parties non visées à l'annexe I;

d) La neuvième séance a été réservée aux exposés nationaux sur les dispositions institutionnelles prises pour établir les inventaires nationaux de GES, aux difficultés rencontrées et à l'expérience acquise lors de l'établissement de ces inventaires, ainsi qu'à une présentation du logiciel applicable aux inventaires des GES des Parties non visées à l'annexe I, qui devait être lancé sous peu;

e) La dernière séance a été consacrée à la synthèse des travaux, donnant lieu à un échange de vues entre les participants et avec les experts sur l'aide financière et technique nécessaire et sur la meilleure façon de l'accorder en vue de l'élaboration des communications nationales.

13. Les séances de formation, y compris les exercices pratiques, ont été animées par des conseillers techniques et des membres du Groupe consultatif d'experts qui se sont appuyés sur les supports de formation actualisés du Groupe⁵.

14. À l'issue des travaux, les participants ont évalué l'atelier. Ils ont aussi formulé des recommandations sur les améliorations à apporter aux supports de formation et, plus généralement, aux ateliers régionaux de ce type qui se tiendront à l'avenir.

C. Résumé des débats

15. Les exposés et les séances de formation pratique ont donné lieu à des échanges de vues fructueux entre les participants et avec les experts concernant les points ci-après:

a) Problème des données manquantes;

⁴ FCCC/SBI/2011/10/Add.2, par. 17.

⁵ Les supports de formation actuels du Groupe consultatif d'experts, dont on peut prendre connaissance à l'adresse http://unfccc.int/national_report/non-annex_i_natcom/training_material/methodological_documents/items/349.php, sont en cours d'actualisation.

- b) Nécessité de mettre en place les dispositions institutionnelles voulues en vue de l'établissement périodique d'inventaires nationaux des GES et difficultés connexes;
- c) Choix et application des méthodes du GIEC et de l'année ou des années pour la(les)quelle(s) des estimations des émissions devraient être communiquées;
- d) Méthodes et outils à employer pour améliorer la transparence, l'exactitude, la cohérence, l'exhaustivité et la comparabilité des inventaires nationaux des GES;
- e) Utilisation du logiciel mis au point pour les inventaires des GES au titre de la Convention à l'intention des Parties non visées à l'annexe I et moyens de surmonter les difficultés le plus souvent rencontrées;
- f) Aide financière et technique nécessaire et moyens de l'accorder en fonction des besoins pour garantir l'établissement périodique d'inventaires nationaux des GES.

III. Avis des participants et conclusion

16. Au cours de l'atelier faisant l'objet du présent rapport, les participants ont recensé un certain nombre de points essentiels à garder à l'esprit à l'issue de cette formation.

A. Avis des participants

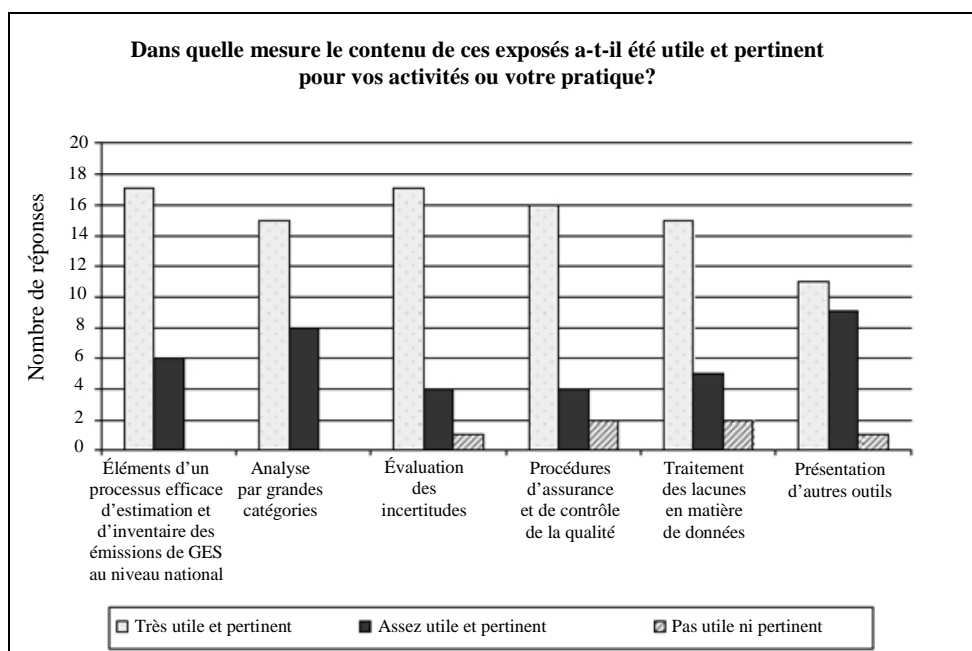
17. Après l'atelier, une enquête en ligne a permis de recueillir les avis des participants, y compris de ceux qui en avaient bénéficié à distance. Les observations des 41 personnes qui y ont répondu sont résumées ci-après.

18. Les participants se sont félicités de la tenue de l'atelier de formation pratique et ont dit apprécier l'utilité des outils employés et des directives présentées. Selon eux, la réussite de la formation tenait aux éléments suivants:

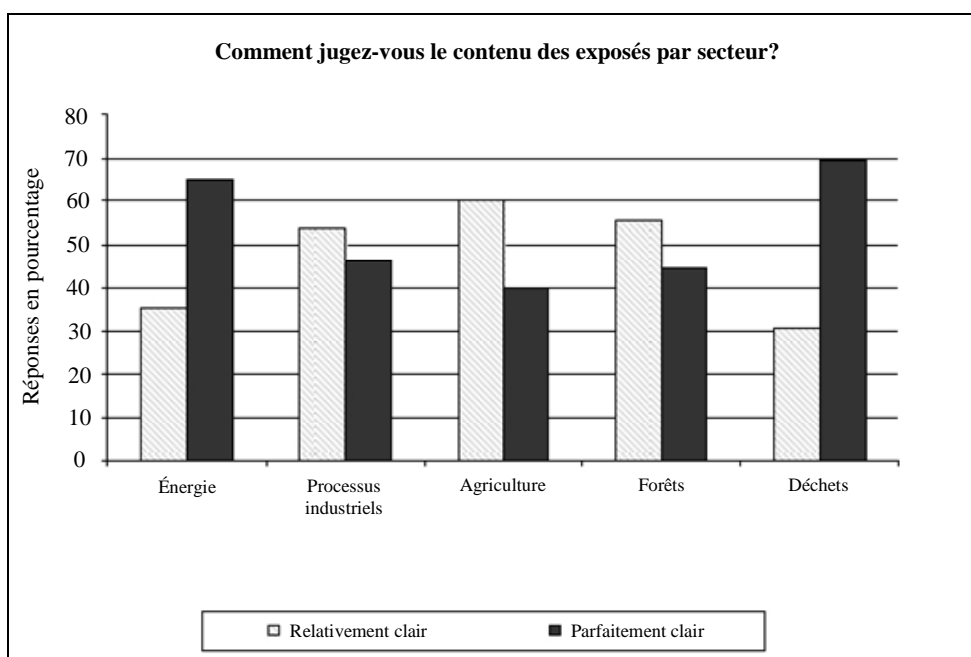
- a) Des exposés clairs permettant de mieux comprendre divers concepts et principes régissant les inventaires nationaux des GES, comme l'analyse par grandes catégories, l'assurance de la qualité/le contrôle de la qualité et le traitement des lacunes en matière de données;
- b) L'échange de vues fructueux avec les divers experts, participants et organisations multilatérales;
- c) La diffusion de la version électronique des supports de formation du Groupe consultatif d'experts qui peut être utile pour reproduire la formation au niveau national, et les références à diverses sources de données, dont les coefficients d'émission;
- d) Les exercices pratiques qui ont permis aux participants d'employer eux-mêmes toutes sortes de méthodes, d'outils et de techniques applicables aux divers secteurs couverts par l'inventaire national des GES;
- e) La possibilité, grâce à l'atelier, de traiter, avec l'aide d'experts et des autres participants, les problèmes de données et de méthodes auxquels ils s'étaient heurtés en établissant leurs inventaires nationaux des GES.

19. La plupart des participants ont constaté que, globalement, l'approche et le contenu de l'atelier de formation pratique s'étaient avérés utiles. Ils ont aussi jugé les modules de formation clairs, efficaces et adaptés à leurs activités, comme le montrent les graphiques ci-dessous.

Graphique 1
Évaluation des exposés sur les questions transversales



Graphique 2
Évaluation des exposés par secteur



20. Les participants ont fait les observations et les recommandations ci-après concernant les prochains ateliers de formation pratique sur les inventaires nationaux des GES:

- a) Inclure des études de cas de pays développés assorties d'exemples des meilleures pratiques et des enseignements à retenir;
- b) Organiser régulièrement des ateliers de ce type;

c) Associer le Groupe consultatif d'experts aux ateliers de ce type organisés au niveau national.

21. Lors des débats sur les besoins financiers et techniques liés à l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, les participants se sont félicités de l'élaboration d'un prototype de nouveau logiciel applicable aux inventaires des GES au titre de la Convention pour les Parties non visées à l'annexe I. Nombre d'entre eux ont reconnu que ce logiciel serait utile aux personnes chargées d'établir les inventaires nationaux des GES et ont instamment demandé au secrétariat de mobiliser des ressources pour le mettre au point et pour que les Parties y aient accès le plus rapidement possible.

22. Les débats tenus au cours de l'atelier ont également porté sur les informations supplémentaires qu'il est envisagé de communiquer comme suite à la décision adoptée par la Conférence des Parties à sa dix-septième session à Durban, concernant les rapports de mise à jour à établir tous les deux ans. À la lumière de cette évolution récente, la plupart des Parties ont souligné combien il était important de continuer à leur apporter une assistance financière et technique pour l'établissement de leurs inventaires des GES.

B. Conclusion

23. Les participants ont été satisfaits de la formation dispensée et ont remercié le Groupe consultatif d'experts et le secrétariat d'avoir organisé cet atelier, le Gouvernement sri-lankais de l'avoir accueilli dans des installations d'excellente qualité et le personnel pour l'accueil chaleureux qu'il leur avait réservé. Ils ont également remercié les Parties et les organisations qui avaient contribué financièrement à l'organisation de l'atelier.
